



APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 007/2023/AONO/CGRE/CIPM -BEC DU 21/03 2023, EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF POUR
L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CSI DE NGUERING DANS LA COMMUNE DE
GUERE, DEPARTEMENT MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTREME-NORD.

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (MINSANTE)
EXERCICE 2023

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public, Exercice 2023, le Maire de la Commune de GUERE, Autorité Contractante (AC) Maître d'Ouvrage, lance un Avis d'Appel d'Offres National Ouvert, en procédure d'urgence, pour l'exécution des travaux de réhabilitation de CSI DE NGUERING dans l'arrondissement de GUERE, Département de MAYO-DANAY, Région de l'Extrême-Nord suivant la Répartition ci-après.

2. Consistance des travaux

Ces travaux comprennent les opérations suivantes dont la liste n'est pas exhaustive :

- les travaux préparatoires ;
- Les maçonneries ;
- La charpente – couverture ;
- La menuiserie métallique ;
- La menuiserie bois ;
- La plomberie et les sanitaires ;
- L'électricité ;
- Le revêtement – peinture ;
- Les VRD.

3. Participation et origine

La participation au présent Avis d'Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises de droit Camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de la construction des Bâtiments et du Génie-Civil et justifiant des capacités techniques et financières requises pour la réalisation des travaux objet du présent Avis d'Appel d'Offres.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

4. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public (MINSANTE), Exercice 2023, sur les lignes d'Imputation Budgétaires : et l'Autorisation de Dépense : IU pour un coût estimatif TTC de neuf millions huit cent mille (30 000 000) Francs CFA.

5. Cautionnement provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO d'un montant égal de **trois cent cinquante mille (350 000) francs CFA**, d'une validité de trente (30) jours, au-delà de la date limite de validité des offres.

6. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au Service de Passation des Marchés Publics de la Commune de **Guéré** TEL: _____ dès publication du présent avis.

7. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier doit être obtenu au Service de Passation des Marchés Publics de la Commune de **Guéré** dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **30.000 (Trente mille) francs CFA** payable à la Recette Municipale de la Commune de **Guéré**.

8. Présentation des offres :

Les documents constituant l'offre sont répartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (**Volume 1**) ;
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (**Volume 2**) ;
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (**Volume 3**).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur non blanches.

9. Remise des Offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont **un (01) original** et **six (06) copies** marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès de la Cellule d'Appui au Lancement des Appels d'Offres (CALAO) de la Commune de **GUERE**, au plus tard le 18/04 /2023 à 12 heures, heure locale et devra porter la mention:

«APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 007 /2023/AONO/CGRE/CIPM -BEC DU 21/03 /2023, EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CSI DE NGUERING DANS LA COMMUNE DE GUERE, DEPARTEMENT MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (MINSANTE)

EXERCICE 2023 : IMPUTATION :

AUTORISATION DE DEPENSE :

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

10. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une Banque de premier Ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère en Charge des Finances et dont la liste figure dans la **pièce 12** du DAO, d'un montant **trois cent cinquante mille (350 000) francs CFA** et valable pendant **trente (30) jours** au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de **trois (03) mois** et valides le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et au Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministre chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

11. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps le 18/04 /2023 à 13 heures précises dans la salle des réunions de la commune de GUERE, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

12. Délai de réponse des soumissionnaires

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à **vingt (20) jours** calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication du présent avis.

13. Délai d'exécution des travaux

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage (MO) est de **trois (03) mois** calendaires à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux. Ce délai comprend les périodes de pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

14. Evaluation des offres:

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes** :

- **1^{ère} étape** : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- **2^e étape** : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- **3^e étape** : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

13.1- Critères éliminatoires

13.1.1 : Pièces administratives

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Pièce falsifiée.

13.1.2 : Offre technique

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiées ou scannés ;

- c) Chiffre d'affaires dans les Bâtiments et Travaux Publics (BTP) au cours des trois (03) dernières années inférieur à trente millions (30 000 000) de Francs CFA ;
- d) N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des trois dernières années, comme entrepreneur principal, d'un chantier de construction de Bâtiments ;
- e) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- f) Non satisfaction, au moins, à vingt-neuf (29) critères essentiels sur quarante-deux (42).

13.1.3 : Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- d) Absence d'un sous-détail de prix ;
- e) Sous-détail de prix irréaliste et erroné.

13.2 : Critères essentiels

Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico financière des candidats à exécuter les travaux, objet de l'Appel d'Offres. Ces critères portent sur :

- a) Présentation sur 03 critères ;
- b) Personnel d'encadrement de l'entreprise sur 12 critères ;
- c) Matériel de chantier à mobiliser sur 06 critères ;
- d) Méthodologie d'exécution sur 11 critères ;
- e) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur 10 critères.

14. Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours**, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Attribution du Marché

Le Maire de la commune de GUERE, Autorité Contractante(AC), attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins-disante après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

16. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux jours et heures ouvrables, auprès de la **Cellule d'Appui au Lancement des Appels d'Offres (CALAO) de la Commune de GUERE**, dès publication du présent avis.

Guéré, le 21/03/2023

Le Maire,

(Autorité Contractante)



- **COPIES:**
- - MINMAP /DGMI (pour information)
- - PREFET MAYO-DANAY (pour information)
- - SOPECAM (pour publication)
- - CRTV (pour diffusion)
- - PRESIDENT/ CIPM (pour information)
- - ARMP (pour publication au JDM)
- - DDMAPMD/SPM (pour archivage)
- - AFFICHAGE /ARCHIVES (pour information et mémoire)